



×



**ACTION
CONTRE
LA FAIM**

je dej • je donne

DEMANDE DE REÇU FISCAL :

Pour bénéficier d'une réduction d'impôts de 75% du montant de votre don, remplissez ce formulaire et joignez-le à votre don. Si vous faites un don par carte⁽¹⁾, le reçu fiscal vous sera envoyé automatiquement.

NOM⁽²⁾ :

PRÉNOM⁽²⁾ :

ADRESSE⁽²⁾ :

.....

CODE POSTAL⁽²⁾ : VILLE⁽²⁾ :

ADRESSE MAIL⁽²⁾ :

VOTRE DON⁽³⁾ :

..... titres-restaurant soit un don de €

(le décompte fait à réception pour Action contre la Faim faisant foi)

Dans le cadre de l'opération « Je Dej, Je Donne », Action contre la Faim affecte 80% des dons à ses besoins prioritaires et 20% aux activités de la Mission France.

(1) Par carte, les reçus fiscaux sont envoyés automatiquement à partir de 5€, pour un don de moins de 5€ il faut en faire la demande expresse à Action contre la Faim. (2) Mentions obligatoires pour le traitement de votre demande. (3) La réduction d'impôts est de 75% du montant des dons annuels, dans la limite de 1 000 € (plafond jusqu'en 2023). Au-delà, la réduction est de 66% dans la limite de 20% du revenu net imposable. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par Action contre la Faim sur la base du respect d'une obligation légale et sont nécessaires à la gestion de vos dons, pour faire appel à votre générosité et vous adresser notre communication institutionnelle. Elles sont destinées au département Communication & Développement des Ressources. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Vos demandes de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou opposition sont à adresser à dpo@actioncontrelafaim.org ou à Action contre la Faim - Délégué à la Protection des Données, 14/16 boulevard de Douaumont - 75017 Paris, et la CNIL, autorité de contrôle indépendante, pourra répondre à vos questions, et accueillir vos plaintes et réclamations.